

50ruepoussin

Toutes les informations détaillées sur www.50ruepoussin.com ID: Nicolas - MP : Poussin (attention majuscules)

Dernières infos

La visite de l'architecte

Notre architecte Mr Comte ayant fermé son cabinet, c'est l'architecte Mr Demytner qui a visité la copropriété.

- Les fissures dans les caves sont anodines et limitées à 2 caves autour de l'accès au robinet d'arrivée d'eau
- La cour présente un affaissement et le caniveau des défauts d'étanchéité sans gravité non plus, à ce jour cela ne génère pas d'infiltrations.
- Les tuyaux d'évacuation d'eaux usées sont - certes - usés, pour autant, aucune copropriété ne procède à leur remplacement dans la totalité, cela signifierait un vote en assemblée générale, puis casser tous les coffrages, à charge pour chaque copropriétaire de les remettre en état après *éventuel changement*, en revanche ils sont sous surveillance, merci de signaler au conseil syndical ou à notre gardienne toute suspicion de fuite.

Fibre optique :

Notre immeuble est raccordé techniquement à la fibre optique depuis le 18 octobre. Le branchement final sera effectué par Orange **d'ici fin janvier**. A partir de cette date, chaque copropriétaire pourra si il le souhaite se raccorder à la fibre optique auprès de l'opérateur de son choix. Le raccordement se fera concrètement en se connectant au boîtier d'arrivée de la fibre et nécessitera le branchement d'un fil entre l'appartement concerné et la cage d'escalier.

L'avantage de la fibre optique réside aujourd'hui dans un plus grand débit en téléchargement et une plus grande stabilité du réseau.

Saison de chauffe

Trop chaud ?

n'attendez pas pour prévenir notre gardienne, il est possible de régler le chauffage dans les 24 h.

Tri sélectif

Encore trop de sacs bourrés de papier et contenus divers dans le bac jaune

Prevenez les nounous et les personnes travaillant chez vous de VIDER LES SACS, sinon ils ne seront pas triés

Les comptes de la copropriété

La clôture du compte travaux et la reprise des comptes de l'ancien syndic font apparaître un solde en faveur de la copropriété d'environ 7500€ qui seront affectés en déduction du prochain appel de charge selon les tantièmes de chacun.